

Aide en faveur de l'amélioration de l'accueil des cyclotouristes et randonneurs

DEPARTEMENT DE L'ORNE

Présentation du dispositif

L'aide intervient pour tout projet visant à améliorer l'accueil et les services des cyclistes et randonneurs.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide concerne les acteurs du tourisme qui souhaitent améliorer l'accueil des cyclotouristes et des randonneurs.

— Critères d'éligibilité

Pour les sites de visites, loisirs : ouverture au public : 2 mois (juillet et août).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- l'aménagement d'aires de services ou de haltes de repos, comprenant au moins 2 équipements différents parmi les suivants : table de pique-nique, abri, création de sanitaires, point d'eau, station de lavage, de compression, atelier d'autoréparation, mobilier spécifique, signalétique,
- la consigne individuelle ou collective, box, vélo et bagage sécurisée,
- le stationnement vélo (arceaux, appui-vélo),
- les bornes de recharge électrique, dont solaire.

Le montant minimum des travaux est de 5 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention à hauteur de 40% du montant HT de la dépense éligible. Le plafond d'aide est de 20 000 €.

Un projet par opérateur et un délai minimum de 5 ans avant une nouvelle demande.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour toute demande d'informations : Tourisme 61 au 02 33 28 88 71 ou à tourisme61@orne.fr

Organisme

DEPARTEMENT DE L'ORNE

- **Hôtel du Département**
27 Boulevard de Strasbourg
CS 30528
61017 ALENÇON CEDEX